Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250605-2025_DELIB_79-DE

BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 5 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025
Date d'affichage : 06 juin 2025

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 10
Absents	: 8
Votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

Extrait du registre des délibérations

Objet : Autorisation de prise de participation de la SEM SOMME ENERGIES dans un projet éolien avec VSB Energies Nouvelles avec 6 communes

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 05 juin à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Patrick DESSEAUX, 3ème Vice-Président.

Etaient présents : M Yves MONIN, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSE, Mme Gaëlle PAYS, M. Bruno ETEVE, M. Dominique CAMUS, M. Didier FRANCOIS.

Etaient absents et excusés : M. Franck BEAUVARLET M. Alain SURHOMME, M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, M. Daniel CAVE, M. Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

M. Patrick DESSEAUX est nommé président de séance.

La séance étant ouverte, le Président explique que 6 communes, Ailly-sur-Somme, Briquemesnil-Floxicourt, Cavillon, Fourdrinoy, Oissy et Picquigny projettent avec VSB Energies Nouvelles la réalisation d'un projet éolien sur leur territoire. Pour développer ce parc il est projeté de constituer une société de projet au capital de 5 000 € dans laquelle chaque commune détiendrait 5% du capital.
Les communes ayant souhaité que la SEM Somme Energies les accompagne dans ce projet de territoire en leur apportant son expertise, après négociation avec VSB Energies Nouvelles, la SEM Somme Energies pourrait être actionnaire de cette société de projet à hauteur de 10%. Ainsi le projet serait détenu à 30% par les communes et à 10% par Somme Energies, permettant au territoire de capter ainsi une part importante de la valeur ajoutée créée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu les projets présentés par la SEM Somme Energies dont Territoire d'Energie Somme est actionnaire à hauteur de 75% du capital ;

Considérant que la SEM Somme Energies vise à massifier les énergies renouvelables et améliorer le mix énergétique sur le territoire de la Somme ;

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250605-2025_DELIB_79-DE

…/…

Considérant que ses missions incluent le financement de projets de production d'énergies renouvelables, le codéveloppement de ces projets avec des partenaires, et la sensibilisation de publics ;

Considérant que la SEM Somme Energies accompagne également les collectivités et entreprises sur les projets EnR, et associe les citoyens aux projets d'autoconsommation collective ;

Considérant que ce projet est au service des territoires et bénéficie d'une adhésion locale ;

Considérant que l'entrée de Somme Energies au capital de cette société de projet à hauteur de 500 € est pertinente et bénéfique pour la collectivité ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré :

- Autorise cette prise de participation de la SEM Somme Energies à hauteur de 10% dans la société de projet à constituer avec les communes et VSB Energies Nouvelles.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick DESSEAUX

